

DECISION N° 2023/20

OBJET – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET D'ENTRETIEN D'UNE FONTAINE SUR RESEAU D'EAU CHAUDE ET FROIDE – SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité pour les agents des espaces publics, espaces verts et bâtiment, d'avoir accès à une eau saine et fraîche lors des fortes chaleurs, ainsi qu'à des boissons chaudes durant les périodes hivernales,

DECIDE

Article 1

de signer un contrat avec la société « Distri boissons » de mise à disposition, installation et entretien, d'une fontaine sur réseau d'eau chaude et froide aux services techniques municipaux, pour une durée de 3 ans à compter du 20 mars 2023.

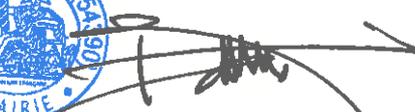
Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 410,40 € TTC/annuel.

Fait à Frouard, le 27 mars 2023

Le Maire,




Pascal BARTOSIK